



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de Trébons-sur-la-Grasse, légalement convoqués à la date du 09 avril 2026, se sont réunis en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé RAMONDA, le Maire.

**Présents** : Mmes DEFARD Véronique, LEYDIER Karine, CAZENEUVE Muriel, STEIMER Céline, ALQUIER Christina, PEONAS Stéphanie, MM. RAMONDA Hervé, NEROCAN Sébastien, ARHAINX Jean, LAURENS Didier, SABLAYROLLES Guy, VIGUIER Philippe, FLEURIAL Julien, DEFARGES Vincent.

**Absente** : Mme ALBAREL Pauline.

**Un scrutin a eu lieu, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire** : Mme Muriel CAZENEUVE.

### **Quorum** :

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 14

**Ouverture de la séance à 18h30.**

### **Ordre du jour**

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents.

- Arrivée de Madame ALBAREL à 18h45.

- **Délibération N°15-2026 portant sur la désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)** : Monsieur le Maire explique l'article 1650 du CGI qui prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID). Dans chaque commune, il est institué une CCID composée de sept membres, à savoir, le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal. La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées. Après avoir pris connaissance des vingt-quatre personnes tirées au sort sur la liste électorale communale et assujetties aux taxes locales, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la désignation des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

- **Délibération N°16-2026 portant sur la désignation des membres de la commission d'appel d'offres** : Monsieur le Maire explique les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Titulaires : Monsieur Sébastien Nerocan, Madame Christina ALQUIER et Madame Muriel CAZENEUVE. Suppléants : Monsieur Jean ARHAINX, Monsieur Didier LAURENS et Madame Véronique DEFARD. Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette délibération.

- **Délibération N°17-2026 portant sur la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales (CCLE)** : Monsieur le Maire explique que la composition des commissions de contrôle des listes électorales à l'issue du renouvellement général de mars 2026 a été modifiée par la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion sociale et la parité. Depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de plus et moins de 1 000 habitants, la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal. La durée du mandat des membres de la CCLE est de six ans.

La commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal de la commune, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Titulaire : Monsieur Guy SABLAYROLLES. Suppléante : Mme Pauline ALBAREL.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette délibération.
- **Délibération N°18-2026 portant sur la désignation des représentants siégeant à la commission territoriale Réseau 31** : Monsieur le Maire explique que conformément à l'article 10.3 des statuts de Réseau 31, les représentants sont désignés par leur organe délibérant. Cette désignation est effectuée à la majorité absolue, au scrutin secret. Il est rappelé que chaque représentant ne peut siéger qu'au titre d'une seule personne publique membre et ne peut, en conséquence, être simultanément désigné pour représenter plusieurs adhérents à Réseau 31. Il appartient au conseil municipal de désigner, selon les modalités précitées, trois représentants appelés à siéger à la commission territoriale 9 - Sud Lauragais de Réseau 31 dès sa mise en place.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de désigner trois représentants à la commission territoriale 9 - Sud Lauragais de Réseau 31 : Monsieur Hervé RAMONDA, Monsieur Sébastien NEROCAN et Mme Pauline ALBAREL. Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette délibération.
- **Délibération N°19-2026 portant sur la désignation des représentants siégeant à la commission territoriale SDEHG** : Monsieur le Maire explique que conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département. Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local. Chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, deux délégués à la commission territoriale du SDEHG dont il relève. Monsieur le maire indique que la commune relève de la commission territoriale de Montgaillard-Lauragais. À la suite du renouvellement général des conseils municipaux et conformément aux articles L5211-7, L5212-7, L5212-8 et L.5711-1 du CGCT, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection, parmi ses membres, de deux délégués auprès de ladite commission territoriale. Les deux délégués élus par le conseil municipal pour siéger à la commission territoriale du SDEHG de Montgaillard-Lauragais sont Monsieur Hervé RAMONDA et Madame Christina ALQUIER. Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette délibération.
- **Délibération N°20-2026 portant sur la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux** : Monsieur le Maire expose à l'assemblée les informations suivantes en application des articles L. 1111-1-1 et R 1111-1 A et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), les collectivités locales, ont l'obligation de désigner un référent déontologue pour les élus locaux. Il doit être choisi pour ses compétences et son expérience, sous réserve de ne pas se trouver dans un des trois cas d'incompatibilité prévus par l'article R 1111-1-A du CGCT, à savoir qu'il ne peut : ni être élu dans la collectivité, ou y avoir détenu un mandat depuis au moins trois ans, ni être un de ses agents, ni se trouver en situation de conflit d'intérêts avec elle. Conformément à l'article R 1111-1-1B du CGCT, le référent déontologue est choisi pour une durée limitée et il peut être renouvelé dans ses fonctions. Il est ainsi proposé de confier à Haute-Garonne Ingénierie (HGI) la mission de référent déontologue pour les élus locaux. Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir en

délibérer. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire le conseil municipal décide de désigner les agents du service juridique de HGI comme référents déontologues.

- **Délibération N°21-2026 portant sur la désignation d'un élu et d'un agent comme délégués aux instances du comité national d'action sociale (CNAS)** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en adhérant au comité national d'action sociale (CNAS), la collectivité a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel, conformément aux dispositions de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale. Monsieur le Maire explique que conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS chaque structure adhérente au CNAS désigne deux délégués : un délégué des élus et un délégué des agents. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire le conseil municipal décide de désigner Monsieur Hervé RAMONDA en tant que délégué élu et Madame Dany Boutier en tant que délégué des agents.
  - **Délibération N°22-2026 qui annule et remplace la délibération N°24-2025 du 4 décembre 2025 portant sur le changement de nom SCI PEYRUSSE à la place de WARIN** : Dans le cadre de la délibération prise le 4 décembre 2025 (délibération n°24-2025) il a été indiqué comme nom de l'acquéreur : Monsieur René WARIN. Cette cession est destinée à régulariser une erreur d'emprise du chemin privé qui dessert la propriété de la SCI PEYRUSSE représentée par Monsieur et Madame WARIN qui en sont les gérants. Aussi, il y a lieu de modifier le nom de l'acquéreur de la parcelle objet de cette cession et de remplacer le nom de WARIN par la SCI PEYRUSSE.  
Le conseil municipal valide à l'unanimité cette délibération.
  - **Délibération N°23-2026 portant sur l'achat d'un bureau** : Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal de se prononcer sur une enveloppe pour l'achat d'un bureau. Le conseil municipal propose une enveloppe de 1 100 € maximum. Le conseil municipal valide cette délibération.
  - **Délibération N°24-2026 portant sur l'achat d'un ordinateur portable** : Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal de pouvoir acheter un ordinateur portable afin d'avoir l'accès aux informations de la mairie en dehors des heures d'ouverture. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur une enveloppe pour l'achat d'un ordinateur portable. Le conseil municipal propose une enveloppe de 1 200 € maximum. Le conseil municipal valide cette délibération.
  - Commission Solidarités : la commission se réunira le mercredi 6 mai à 18h30 à la mairie pour aborder le sujet de la mutuelle communale.
  - Commission Vie associative, animation, culture : la commission se réunira le mardi 12 mai à 18h30 à la mairie pour aborder différents sujets en lien avec ces thématiques.
  - Commission Urbanisme : la commission se réunira le mardi 26 mai à 18h30 à la mairie pour aborder les enjeux de l'urbanisme sur notre commune (en lien avec l'évolution du cadre législatif).
  - Questions diverses :
- Le 7 avril 2026, des agents de la communauté de communes des Terres du Lauragais sont venus à la mairie pour présenter le dispositif « Broyage des déchets verts à l'échelle communale ». La commune de Trébons-sur-la-Grasse s'est positionnée et participera à cette action. Les habitants de la commune pourront déposer leurs déchets verts du 16 au 25 octobre 2026 sur un emplacement de la commune bien défini. Le broyage sera ensuite effectué par des agents de la communauté de communes. Le broyat obtenu sera mis à la disposition des habitants de notre commune. Une information plus détaillée sur ce dispositif sera communiquée à l'ensemble des habitants de la commune.

- Monsieur PRADEL agent de la communauté de communes des Terres du Lauragais viendra à la mairie le 21 avril 2026 afin de faire le point sur le mode de collecte des déchets (ajout de points d'apport volontaire, PAV, et suppression de points de regroupements, PDR).
- Le jeudi 21 mai 2026, l'ensemble des maires et des secrétaires se réuniront à la mairie de Trébons-sur-la-Grasse, afin de faire le point sur le fonctionnement du RPI.
- Monsieur le Maire tient à remercier les conseillers municipaux qui se sont mobilisés samedi dernier pour transporter et répartir le gravier au niveau de l'aire de jeux. Il est envisagé de mettre à disposition des usagers un point d'eau à proximité de ces installations. Une communication sur le nécessaire respect des lieux et de leur propreté sera diffusée. Une inauguration sera faite au mois de juin avant la fin de l'année scolaire.
- Madame Valérie ROUDET est la nouvelle présidente de la communauté de communes des Terres du Lauragais. Il y a 88 conseillers communautaires qui représentent les 58 communes. La nouvelle gouvernance est installée le mardi 14 avril 2026.
- Un point est effectué sur les formations dont peuvent bénéficier l'ensemble des conseillers municipaux.
- Monsieur le Maire rencontrera le 30 avril 2026 le président du comité des fêtes pour aborder plusieurs sujets en lien avec le programme des festivités à venir.
- Un point est effectué sur le tracteur (le premier entretien sera effectué par le concessionnaire).
- Une visite de l'école maternelle et une visite du foyer seront proposées à l'ensemble des conseillers municipaux afin que chacun d'entre eux puisse avoir une meilleure connaissance de la situation et de l'état de ces bâtiments publics.
- Pour information, les élections se déroulent au foyer rural à la fois en raison d'une meilleure accessibilité et de la proximité des panneaux d'affichage électoraux.
- Il semblerait que le nombre de boîtes aux lettres au cœur du village (regroupées en blocs) ne soit plus suffisant. La question sera étudiée dans les meilleurs délais.
- Il est suggéré que le village puisse être davantage fleuri (notamment au niveau du pont).
- Il est fait mention de dégâts d'orage notamment au chemin de la Lie. Cette question sera abordée lors du conseil communautaire du 23 avril 2026.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h24.**

Le Maire certifie que le procès-verbal a été affiché à la Mairie le 21 avril 2026.

Le Maire



**Hervé RAMONDA**  
Maire de TRÉBONS-SUR-LA-GRASSE

La secrétaire de séance.

